

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

I. Exposé des motifs et commentaire des articles

Le présent texte est pris en application de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique et de l'article 5, point 1, du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires. Il précise les modalités d'examen, pour les sections A à I, de l'enseignement secondaire classique.

Le texte fixe, par ailleurs, les modalités d'examen pour les variantes dérivées des sections traditionnelles, instituées par le biais de projets d'innovation pédagogiques, conformément à l'article 8 de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées. Les projets d'innovation pédagogiques soutiennent l'action autonome des lycées dans le domaine pédagogique et permettent aux lycées d'adapter, voire de revaloriser des sections, en créant des formations tenant compte de besoins spécifiques et actualisés.

Par rapport au règlement grand-ducal modifié du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques, les modifications suivantes sont apportées :

1. L'option « chinois » est ajoutée pour toutes les sections, à l'exception de la section I. Dans les sections A à G, l'élève peut en effet choisir le latin ou le chinois. L'élève qui n'opte pour aucune des deux langues ou qui abandonne l'apprentissage du latin ou du chinois en classe de 2^e ou de 1^{re}, suit un cours à option. Ce cours intervient uniquement dans le calcul de la moyenne générale annuelle, alors que le cours de latin ou de chinois est considéré comme discipline d'examen.
2. Une variante « mathématiques » est ajoutée pour la section langues vivantes (CA-MATT) au Lycée Aline Mayrisch (LAML). À l'examen de fin d'études secondaires classiques, les mathématiques figureront parmi les disciplines au choix du candidat. La première promotion pour cette variante est prévue à la session 2024 de l'examen de fin d'études secondaires.
3. Les dénominations suivantes
 - a) section langues vivantes, variante mathématiques – allègement français ;
 - b) section langues vivantes, variante mathématiques – allègement allemand ;
 - c) section langues vivantes, variante psychologie – allègement français ;
 - d) section langues vivantes, variante psychologie – allègement allemand.

de l'École privée Fieldgen seront adaptées à partir des sessions 2023.

En effet, le terme « allègement » est perçu comme discriminatoire et ne rend pas la réalité : pour chacune des deux variantes, l'élève optera soit pour le programme d'allemand, soit pour le programme de français correspondant aux sections B à I, alors qu'il suivra le programme de la section A pour l'autre langue. L'élève se présentera aux épreuves d'examen correspondantes. Tous les candidats, quelle que soit la variante choisie, auront donc suivi des cours d'allemand pendant 13 ans et des cours de français pendant 12 ans. Conformément à l'article 49 de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique, le niveau visé tant par le

programme de la section langues vivantes (A), que par le programme des sections B à I, s'oriente sur les descripteurs du Cadre européen de référence pour les langues, à savoir le niveau C1.

Sur le diplôme, les variantes sont désignées, respectivement, par les termes :

1. section langues vivantes, variante mathématiques ;
2. section langues vivantes, variante psychologie.

Les finalités des cours seront inscrites sur le complément au diplôme et mentionneront les cours de langues suivis par le diplômé.

II. Texte du projet de règlement grand-ducal

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique, et notamment son article 60 ;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées ;

Vu le règlement grand-ducal du 24 mai 2018 portant sur les matières obligatoires et les matières à option des différentes sections et classes et sur l'organisation et le programme de l'examen de fin d'études secondaires de l'enseignement secondaire classique ;

Les avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre d'agriculture et de la Chambre des salariés ayant été demandés ;

L'avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé ayant été demandé ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Le présent règlement détermine les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques pour les sections suivantes ainsi que pour leurs variantes :

1° section A :

- sections chinois – langues vivantes / latin – langues vivantes / langues vivantes (A) ;
- sections chinois – langues vivantes / latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variante « *mathématiques* » à l'Athénée de Luxembourg (AL) ;
- sections latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variantes « *mathématiques* » et « *psychologie* » à l'École privée Fieldgen (EPF) ;
- sections latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variante « *mathématiques* » au Lycée Aline Mayrisch (LAML) ;
- sections latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variante « *langues, littérature et communication* » au Lycée Robert-Schuman Luxembourg (LRSL) ;

2° section B :

- sections chinois – mathématiques – informatique / latin – mathématiques – informatique / mathématiques – informatique (B) ;
- sections latin – mathématiques – informatique / mathématiques – informatique (B), variante « *4^e langue vivante* » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;

3° Section C :

- sections chinois – sciences naturelles – mathématiques / latin – sciences naturelles – mathématiques / sciences naturelles – mathématiques (C) ;
- sections latin – sciences naturelles – mathématiques / sciences naturelles – mathématiques (C), variante « *4^e langue vivante* » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;

4° section D :

- sections chinois – sciences économiques – mathématiques / latin – sciences économiques – mathématiques / sciences économiques – mathématiques (D) ;
- sections latin – sciences économiques – mathématiques / sciences économiques – mathématiques (D), variante « *4^e langue vivante* » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL)

5° section E :

- sections chinois – arts plastiques / latin – arts plastiques / arts plastiques (E) ;
- sections latin – arts plastiques / arts plastiques (E), variante « *4^e langue vivante* » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
- sections latin – arts plastiques / arts plastiques (E), variante « *mathématiques niveau fort* » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;

6° section F :

- sections chinois – musique / latin – musique / musique (F) ;

7° section G :

- sections chinois – sciences humaines et sociales / latin – sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G) ;
- sections latin – sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G), variantes « *architecture et urbanisme* » et « *communication et médias* » au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) ;
- sections latin – arts plastiques / arts plastiques (E) / sections latin – sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G), la variante « *4^e langue vivante* » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;

8° section I :

- sections latin – informatique – communication / informatique – communication (I).

Art. 2. Pour chaque section, ainsi que pour ses variantes, les coefficients de toutes les disciplines au programme et la pondération au sein des disciplines, les disciplines fondamentales, la nature des épreuves, ainsi que les disciplines donnant lieu à une note finale, sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés.

Art. 3. Le règlement grand-ducal modifié du 9 septembre 2021 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques est abrogé.

Art. 4. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2022/2023.

Art. 5. Notre ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Annexes

Tableaux fixant les disciplines d'examen, les coefficients de promotion des disciplines d'examen et les coefficients servant au calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année, les disciplines fondamentales, la nature de l'épreuve et les disciplines donnant lieu à une note finale

Section chinois – langues vivantes / Section latin – langues vivantes / Section langues vivantes (A)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁸⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁷⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁷⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse de texte</i>			X		
Anglais ⁽³⁾	4			X ⁽⁷⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante ou Grec ancien	4		X ⁽⁵⁾	X ⁽⁷⁾	X
Chinois ou Latin ⁽⁴⁾	3		X ⁽⁵⁾	X ⁽⁷⁾	X
Philosophie	3		X ⁽⁶⁾		X
Économie générale	2		X ⁽⁶⁾		X
Histoire	2		X ⁽⁶⁾		X
Éducation physique ⁽⁹⁾	1				
Cours à option ^{(4) (9)}	2				

⁽¹⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

⁽²⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse de texte 1/2.

⁽³⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

⁽⁴⁾ Les élèves ayant choisi le chinois ou le latin ne suivent pas de cours à option.

⁽⁵⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁷⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

⁽⁸⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁹⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Section chinois – langues vivantes /
Section latin – langues vivantes /
Section langues vivantes (A)
Variante : mathématiques (AL)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁸⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁷⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁷⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse de texte</i>			X		
Anglais ⁽³⁾	4			X ⁽⁷⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante ou Grec ancien	4		X ⁽⁵⁾	X ⁽⁷⁾	X
Chinois ou Latin ⁽⁴⁾	3/—		X ⁽⁵⁾	X ⁽⁷⁾	X
Philosophie	3		X ⁽⁶⁾		X
Économie générale	2		X ⁽⁶⁾		X
Histoire	2		X ⁽⁶⁾		X
Mathématiques ⁽⁹⁾	2				
Éducation physique ⁽⁹⁾	1				
Cours à option ^{(4) (9)}	—/2				

⁽¹⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

⁽²⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse de texte 1/2.

⁽³⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

⁽⁴⁾ Les élèves ayant choisi le chinois ou le latin ne suivent pas de cours à option.

⁽⁵⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁷⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

⁽⁸⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁹⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – langues vivantes /
Section langues vivantes (A)
Variante : mathématiques (EPF)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Option : allemand, programme des sections CB à CI					
Français ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand	3		X	X ⁽⁴⁾	X
Anglais ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante	4		X	X ⁽⁴⁾	X
Philosophie	3		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Mathématiques	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
<p>⁽¹⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2. ⁽²⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2. ⁽³⁾ 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève. ⁽⁴⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen. ⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note. ⁽⁶⁾ Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.</p>					
Option : français, programme des sections CB à CI					
Français	3		X	X ⁽⁴⁾	X
Allemand ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Anglais ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante	4		X	X ⁽⁴⁾	X
Philosophie	3		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X

Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Mathématiques	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
<p>(1) Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2. (2) Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2. (3) 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève. (4) 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen. (5) Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note. (6) Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.</p>					

**Section latin – langues vivantes /
Section langues vivantes (A)
Variante : psychologie (EPF)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Option : allemand, programme des sections CB à CI					
Français ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand	3		X	X ⁽⁴⁾	X
Anglais ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante	4		X	X ⁽⁴⁾	X
Psychologie	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Philosophie	3		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				
<p>⁽¹⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2. ⁽²⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2. ⁽³⁾ 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève. ⁽⁴⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen. ⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note. ⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.</p>					
Option : français, programme des sections CB à CI					
Français	3		X	X ⁽⁴⁾	X
Allemand ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Anglais ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante	4		X	X ⁽⁴⁾	X
Psychologie	2		X ⁽³⁾		X

Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Philosophie	3		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				
<p>⁽¹⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.</p> <p>⁽²⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.</p> <p>⁽³⁾ 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.</p> <p>⁽⁴⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.</p> <p>⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.</p> <p>⁽⁶⁾ Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.</p>					

**Section latin – langues vivantes /
Section langues vivantes (A)
Variante : mathématiques (LAML)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁵⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand ⁽²⁾	4	X		X ⁽⁵⁾	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse de texte</i>			X		
Anglais ⁽³⁾	4			X ⁽⁵⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4e langue vivante ou Grec ancien	4		X	X ⁽⁵⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽⁴⁾		X
Philosophie	3		X ⁽⁴⁾		X
Économie générale	2		X ⁽⁴⁾		X
Histoire	2		X ⁽⁴⁾		X
Éducation physique et sportive ⁽⁷⁾	1				
Cours à option ⁽⁷⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

⁽²⁾ Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse de texte 1/2.

⁽³⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

⁽⁴⁾ 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Section latin – langues vivantes /
Section langues vivantes (A)
Variante : langues, littérature et communication (LRSL)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽⁵⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽⁵⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais ⁽¹⁾	4	X		X ⁽⁴⁾	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 ^e langue vivante ou Grec ancien	4		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Littérature comparée	2		X ⁽⁵⁾		X
Communication média / pratique des médias	3	X			X
<i>Pratique des médias</i>					
<i>Communication média</i>			X		
Philosophie	3		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				

⁽¹⁾ Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

⁽²⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline parmi 3, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

⁽⁵⁾ 2 disciplines parmi 3.

Si l'élève opte pour les disciplines « Littérature comparée » et « Français », il devra présenter l'épreuve de « Littérature comparée » en langue allemande.

Si l'élève opte pour les disciplines « Littérature comparée » et « Allemand », il devra présenter l'épreuve de « Littérature comparée » en langue française.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – mathématiques-informatique /
Section latin – mathématiques-informatique /
Section mathématiques-informatique (B)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Chinois ou Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques I	3		X		X
Mathématiques II – Informatique ⁽¹⁾	4	X			X
<i>Mathématiques II</i>			X	X	
<i>Informatique</i>			X		
Physique	3	X	X		X
Chimie	3		X		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques II 2/3, informatique 1/3.

⁽²⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Section latin – mathématiques-informatique /
Section mathématiques-informatique (B)
Variante : 4^e langue vivante (LMRL)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
4 ^e langue vivante	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques I	3		X		X
Mathématiques II – Informatique ⁽¹⁾	4	X			X
<i>Mathématiques II</i>			X	X	
<i>Informatique</i>			X		
Physique	3	X	X		X
Chimie	3		X		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques II 2/3, informatique 1/3.

⁽²⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – sciences naturelles-mathématiques /
Section latin – sciences naturelles-mathématiques /
Section sciences naturelles-mathématiques (C)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Chinois ou Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques ⁽¹⁾	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Biologie	4	X	X	X	X
Physique	3		X		X
Chimie	3	X	X		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences naturelles-mathématiques /
Section sciences naturelles-mathématiques (C)
Variante : 4^e langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
4 ^e langue vivante	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques ⁽¹⁾	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Biologie	4	X	X	X	X
Physique	3		X		X
Chimie	3	X	X		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Économie générale	2		X ⁽³⁾		X
Histoire	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – sciences économiques-mathématiques /
Section latin – sciences économiques-mathématiques /
Section sciences économiques-mathématiques (D)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Allemand	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Anglais	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Chinois ou Latin	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Mathématiques ⁽¹⁾	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Économie de gestion ⁽²⁾	3	X			X
<i>Sociétés commerciales</i>			X		
<i>Statistiques et probabilités</i>			X		
Économie politique	4	X	X	X	X
Histoire	2		X ⁽⁴⁾		X
Philosophie	2		X ⁽⁴⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				
Cours à option ⁽⁷⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ Pondération : sociétés commerciales 1/2, statistiques 1/2.

⁽³⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Épreuve orale dans une des deux disciplines présentées à l'examen, au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Section latin – sciences économiques-mathématiques /
Section sciences économiques-mathématiques (D)
Variante : 4^e langue vivante (LMRL)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Allemand	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Anglais	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
4 ^e langue vivante	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Mathématiques ⁽¹⁾	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Économie de gestion ⁽²⁾	3	X			X
<i>Sociétés commerciales</i>			X		
<i>Statistiques et probabilités</i>			X		
Économie politique	4	X	X	X	X
Histoire	2		X ⁽⁴⁾		X
Philosophie	2		X ⁽⁴⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				
Cours à option ⁽⁷⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽²⁾ Pondération : sociétés commerciales 1/2, statistiques 1/2.

⁽³⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Épreuve orale dans une des deux disciplines présentées à l'examen, au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – arts plastiques /
Section latin – arts plastiques /
Section arts plastiques (E)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Allemand	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Anglais	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Chinois ou Latin	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽³⁾		X
Éducation artistique I ⁽¹⁾	4	X			X
<i>Dessin</i>					
<i>Communication visuelle</i>			X		
Éducation artistique II ⁽²⁾	3	X			X
<i>Design</i>					
<i>Géométrie descriptive</i>			X		
Histoire de l'art	3		X	X	X
Philosophie	2		X ⁽⁴⁾		X
Histoire de la musique	2		X ⁽⁴⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				
Cours à option ⁽⁷⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : dessin 2/3, communication visuelle 1/3.

⁽²⁾ Pondération : géométrie descriptive 1/3, design 2/3.

⁽³⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – arts plastiques /
Section arts plastiques (E)
Variante : 4^e langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Allemand	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Anglais	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
4 ^e langue vivante	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽³⁾		X
Éducation artistique I ⁽¹⁾	4	X			X
<i>Dessin</i>					
<i>Communication visuelle</i>			X		
Éducation artistique II ⁽²⁾	3	X			X
<i>Design</i>					
<i>Géométrie descriptive</i>			X		
Histoire de l'art	3		X	X	X
Philosophie	2		X ⁽⁴⁾		X
Histoire de la musique	2		X ⁽⁴⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				
Cours à option ⁽⁷⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : dessin 2/3, communication visuelle 1/3.

⁽²⁾ Pondération : géométrie descriptive 1/3, design 2/3.

⁽³⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – arts plastiques /
Section arts plastiques (E)
Variante : mathématiques niveau fort (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Allemand	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Anglais	3		X ⁽³⁾	X ⁽⁵⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽³⁾		X
Éducation artistique I ⁽¹⁾	4	X			X
<i>Dessin</i>					
<i>Communication visuelle</i>			X		
Éducation artistique II ⁽²⁾	3	X			X
<i>Design</i>					
<i>Géométrie descriptive</i>			X		
Histoire de l'art	3		X	X	X
Philosophie	2		X ⁽⁴⁾		X
Histoire de la musique	2		X ⁽⁴⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				

⁽¹⁾ Pondération : dessin 2/3, communication visuelle 1/3.

⁽²⁾ Pondération : géométrie descriptive 1/3, design 2/3.

⁽³⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – musique /
Section latin – musique /
Section musique (F)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Chinois ou Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽²⁾		X
Écriture et analyse musicale ⁽¹⁾	4	X			X
<i>Théorie générale</i>			X		
<i>Analyse musicale</i>			X		
Histoire de la musique	3	X	X	X	X
Direction chorale et pratique instrumentale	3				X
<i>Direction chorale</i>			X		
<i>Pratique vocale et instrumentale</i>					
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : théorie générale 1/2, analyse musicale 1/2.

⁽²⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – sciences humaines et sociales /
Section latin – sciences humaines et sociales /
Section sciences humaines et sociales (G)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Chinois ou Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽²⁾		X
Histoire / Géographie ⁽¹⁾	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sciences sociales	4	X	X	X	X
Économie politique	2		X		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X ⁽³⁾		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

⁽²⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences humaines et sociales /
Section sciences humaines et sociales (G),
Variante : architecture et urbanisme (LBM)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽²⁾		X
Histoire / Géographie ⁽¹⁾	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sociologie	3		X		X
Architecture et urbanisme	4	X	X	X	X
Géographie territoriale appliquée	2				X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique et sportive ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

⁽²⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences humaines et sociales /
Section sciences humaines et sociales (G),
Variante : communication et médias (LBM)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3	X	X	X ⁽⁴⁾	X
Espagnol	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Latin	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽²⁾		X
Histoire / Géographie ⁽¹⁾	3				X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sociologie	3	X	X	X	X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique et sportive ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

⁽²⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Section latin – sciences humaines et sociales /
Section sciences humaines et sociales (G)
Variante : 4^e langue vivante (LMRL)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁵⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Allemand	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Anglais	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
4 ^e langue vivante	3		X ⁽²⁾	X ⁽⁴⁾	X
Mathématiques	2		X ⁽²⁾		X
Histoire / Géographie ⁽¹⁾	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sciences sociales	4	X	X	X	X
Économie politique	2		X		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X ⁽³⁾		X
Philosophie	2		X ⁽³⁾		X
Éducation physique ⁽⁶⁾	1				
Cours à option ⁽⁶⁾	2				

⁽¹⁾ Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

⁽²⁾ 2 disciplines, au choix de l'élève.

⁽³⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽⁴⁾ 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

⁽⁵⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁶⁾ Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – informatique – communication /
Section informatique – communication (I)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve ⁽⁶⁾		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Anglais	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾	X
Français	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾	X
Allemand	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾	X
Latin	3		X ⁽¹⁾	X ⁽³⁾	X
Mathématiques ⁽⁴⁾	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Communication média	3	X	X		X
Science de la programmation	3	X	X	X	X
Analyse et modélisation d'informations	3		X		X
Technologies appliquées et projets ⁽⁵⁾	2				X
<i>Technologies et innovation</i>					
<i>Maîtrise d'ouvrage</i>					
Physique	2		X ⁽²⁾		X
Philosophie	2		X ⁽²⁾		X
Économie et finances	2		X ⁽²⁾		X
Éducation physique ⁽⁷⁾	1				

⁽¹⁾ 1 discipline, au choix de l'élève.

⁽²⁾ 1 discipline parmi 3, au choix de l'élève.

⁽³⁾ Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

⁽⁴⁾ Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

⁽⁵⁾ Pondération : technologies et innovation 1/2, maîtrise d'ouvrage 1/2.

⁽⁶⁾ Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

⁽⁷⁾ Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

III. Fiche financière

Le présent projet n'a pas d'incidences sur le budget de l'État.